

« 100 000 étudiants en dessous du seuil de pauvreté ».

Telle fut la une de la plupart des médias, lorsqu'en février 2000, Jean –Francis Dauriac fut sommé de présenter son rapport devant une commission de suivi du Plan Social Etudiant, créé par Claude Allègre, alors Ministre de l'Education Nationale. « ...s'ils ne travaillent pas » ajoutait textuellement le rapport.

A la une de toute la presse nationale et régionale, écrite et audiovisuelle, de tous les journaux télévisés, durant plus d'une semaine, la pression médiatique fut telle, que le Ministère se crut obligé de désavouer le rapport, qu'il avait pourtant validé et même fait modifier. Il commanda aussitôt une « contre-expertise » à un organisme qu'il contrôlait et subventionnait. Celui-ci conclut, en quelques jours, que le nombre d'étudiants en situation de pauvreté avoisinait les 40 000, mais que près de 70 000, étaient en ...«grande précarité », contraints de travailler pour y échapper, et se trouvaient le plus souvent contraints d'interrompre leurs études.

Le rapport a très vite suscité des controverses et prolongements politiques : Une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée par le groupe communiste. Et, deux ans plus tard, ... quelques mois avant l'élection présidentielle, a été créée auprès du Premier ministre de l'époque, Lionel Jospin, une commission pour l'autonomie des jeunes, présidée par Jean Baptiste De Foucault et animée par le Commissariat Général au Plan, à laquelle J.F Dauriac fut d'ailleurs convié en tant que « personnalité qualifiée ».

**Rapport à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale de la Recherche et de la Technologie sur la mise en œuvre du plan social étudiant (Février 2000)
Présenté par Jean-Francis Dauriac¹, Directeur du Crous de l'Académie de Créteil- (Seine Saint Denis, Seine et marne, Val de Marne)**

Note de synthèse

Depuis la rentrée universitaire, Jean-Francis Dauriac Directeur du Crous de Créteil avait été chargé par le Ministère de l'Education Nationale d'une mission nationale sur la mise en place de la nouvelle allocation d'études et des guichets uniques dans le cadre du Plan Social Etudiant A l'issue de sa mission, il lui était notamment demandé d'adresser à Claude Allègre un rapport comportant un état des lieux sur la situation sociale des étudiants et des propositions visant à prévenir toute situation de précarité et à corriger les inégalités . Remis au ministère le 31 Janvier dernier, le rapport est présenté Lundi 14 Février à 11H00, rue Dutot, aux syndicats et organisations représentatives des étudiants dans le cadre d'une réunion du « Comité de Suivi du Plan Social » .

¹ Jean-Francis Dauriac a successivement été Directeur du CROUS de l'Académie de Créteil (77,93, 94) de 1992 à 2001, puis de celle de Versailles (Hauts de Seine, Val d'Oise, Essonne, Yvelines) jusqu'en 2004. Président de l'Association Nationale des directeurs de CROUS et de CLOUS de 2000 à 2002., il a fondé avec l'UNEF, SOS Racisme, et de nombreuses universités le Festival Etudiant contre le Racisme qui se déroule tous les ans au mois de Mars dans la plupart des Universités françaises. Il est par ailleurs président de l'Observatoire de la démocratie (www.observatoiredemocratie.net)

Enseignement Supérieur : Exclusion et sélection par l'argent en deuxième et troisième cycles...

L'entrée à l'Université s'était d'une certaine manière démocratisée dans la mesure où un jeune sur deux est aujourd'hui étudiant et que beaucoup sont d'une origine sociale défavorisée. Mais cette évolution a fort logiquement accentué les problèmes sociaux dans les universités et plus encore les inégalités sociales d'origine notamment dans l'accès aux deuxième et troisième cycles .

1. L'état des lieux

Le rapport établit que plus de 100 000 étudiants vivent potentiellement en dessous du seuil de pauvreté, s'ils ne travaillent pas et rappelle que plus d'un étudiant sur cinq vivant chez ses parents appartient aux 10% de ménages les plus pauvres (INSEE) La plupart n'ont donc pas d'autre choix que de limiter leurs ambitions à des études courtes (bac+2) Les études longues en deuxième et en troisième cycles excluent donc un nombre important d'étudiants pour des raisons financières ou matérielles liées à leurs origines sociales. A titre d'exemples, près de la moitié des effectifs de troisième cycle sont des enfants de cadres supérieurs ou professions libérales, 6% seulement sont des enfants d'ouvriers. Les étudiants issus de familles dont le salaire est supérieur à 30 000F / mois ont deux fois plus de chances d'accéder en deuxième et troisième cycles que ceux dont les parents perçoivent entre 5000 et 10000F/mois. C'est en fin de deuxième cycle et au début du troisième cycle que s'accroissent les inégalités entre les étudiants issus de milieux favorisés et les autres. Ce niveau correspond en effet bien souvent à la diminution voire à l'interruption de l'aide parentale, à la suppression des bourses et à un besoin croissant d'autonomie vis à vis de la famille que ce soit par choix personnel ou pour des raisons d'orientation ou d'éloignement des lieux d'études. La démocratisation de l'enseignement supérieur s'arrête donc à l'entrée et aux premières années d'études et trouve ses limites dans le déroulement des études , leur durée., et les choix d'orientation. Les principaux cas de précarité étudiante qui apparaissent, peuvent être divisés en trois grandes catégories qui appellent des réponses différentes:

- les nouveaux entrants□ qui sont exclus du droit aux bourses : la plupart des étudiants étrangers, et ceux en situation de rupture familiale ou dont un des parents refuse de communiquer ses revenus
- les étudiants boursiers□ du cinquième échelon dont les parents ont des revenus mensuels inférieurs à 5000F/mois et qui doivent se satisfaire d'une bourse , qui répartie sur douze mois équivaut à un revenu mensuel et unique de 1600F soit environ la moitié du seuil de pauvreté;
- les étudiants en fin de□ deuxième ou début de troisième cycles , cette étape faisant très souvent coïncider, l'arrêt des aides publiques, la diminution , voire l'interruption des aides de la famille, et l'accès à l'autonomie.

La lutte contre les inégalités passe d'abord par l'accompagnement social et la prévention de la précarité.

2. Les propositions

Pour les deux premiers cas, il est proposé d'assouplir l'attribution des bourses sur critères sociaux , d'en pluri-annualiser le versement pour éviter les difficultés en période de rentrée , de faire évoluer et de renforcer le dispositif des travailleurs sociaux par la création de véritables bureaux d'aide sociale étudiantes. Le troisième cas suppose une politique ambitieuse et volontariste pour corriger les inégalités sociales dans les deuxième et troisième cycles d'études qui va d'une aide à l'autonomie après bac +3 pour ceux qui ne résident plus chez leurs parents, à un revenu étudiant en troisième cycle pour les anciens boursiers du cinquième échelon c'est-à-dire une "discrimination positive " en faveur des étudiants issus des milieux les plus défavorisés

L'objectif du Plan Social Etudiant étant de porter en quatre ans le nombre d'étudiants aidés de 24% à 30% il est donc proposé de concentrer l'effort de la collectivité sur la lutte contre les inégalités dans le deuxième et troisième cycles, et sur la prévention et l'accompagnement de la précarité dès le premier cycle.

1. Le rapport de Jean -Francis Dauriac préconise d'encourager tout particulièrement par des aides spécifiques les étudiants de deuxième et troisième cycles issus des milieux les plus défavorisés et d'accompagner l'accès à l'autonomie de ceux qui souhaitent ou sont contraints de vivre en dehors du domicile parental :

- Majoration de 25% des bourses sur critères sociaux lors du passage au second cycle.
- Création d'un véritable revenu étudiant pour les anciens boursiers qui parviennent à accéder au troisième cycle qui viendrait s'ajouter aux bourses actuelles attribuées sur les seuls critères pédagogiques.
- Sachant que la nécessité de résider loin du domicile parental est souvent un facteur de renoncement, il suggère parallèlement d'accompagner la décohabitation et l'accès à l'autonomie en attribuant une allocation d'études de 20 000F/an à tous les étudiants du niveau Bac +3 (post licence) ou Bac +4 , qui ne résident pas chez leurs parents.

2. Il suggère également de renforcer le dispositif de repérage et d'accompagnement social , par :

- la création de véritables bureaux d'aide sociale aux étudiants,
- l'unification du corps des assistantes sociales des universités la création d'une bourse « joker » contingentée et gérée par les assistantes sociales pour les cas de grande précarité qui ne rentrent pas dans les critères actuels de bourses sur critères sociaux—
- la pluri-annualisation des bourses sur critères sociaux afin de ne plus interrompre le versement en début d'année universitaire période la plus coûteuse pour les étudiants et leurs familles.

3. Conclusion

Il conclut en appelant à une réflexion collective sur les aides qui devront être attribuées à « l'éducation et à la formation à tous les âges de la vie » et « à la mobilité , qu'elle soit internationale ou avec le monde du travail ».

Elle suppose au préalable un véritable débat de société sur une question d'ordre éthique et politique :

« Est-ce qu'étudier durant le troisième millénaire restera un privilège offert par la collectivité aux plus méritants, ou bien deviendra un besoin de la société, qu'il sera impératif de satisfaire et qu'il faudra donc rémunérer tôt ou tard en tant que tel ?»